

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exécution des Art. L 2121-10, L 2121-11, L 2121-12, L 2122-8 et L 2122-14
du Code Général des Collectivités Territoriales

Mardi 03 décembre 2019 à 20 heures 30
Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR :

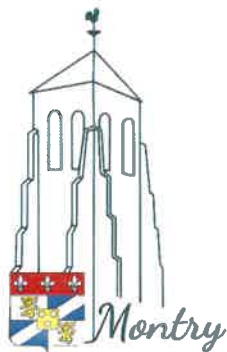
Délibérations :

- 1) Conventonnement avec le Val d'Europe Agglomération pour le Relais Parents Assistantes Maternelles du Val d'Europe
- 2) Convention pour la mise à disposition du service instructeur communautaire droit des sols et instruction des ADS
- 3) Conventonnement avec la Communauté de Communes du Pays Créçois pour la participation financière aux frais de fonctionnement/investissement des multi-accueils
- 4) Autorisation de mandatement avant l'adoption du budget 2020 pour les dépenses d'investissement du budget ville
- 5) Création d'un emploi non permanent à temps complet pour faire face à un surcroît de travail

Fait à Montry, le 26 novembre 2019
Le Maire,

Françoise SCHMIT





CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs
Les conseillers municipaux

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

Mardi 03 décembre 2019 à 20 H 30
Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

- 1) Conventionnement avec le Val d'Europe Agglomération pour le Relais Parents Assistantes Maternelles du Val d'Europe
- 2) Convention pour la mise à disposition du service instructeur communautaire droit des sols et instruction des ADS
- 3) Conventionnement avec la Communauté de Communes du Pays Créçois pour la participation financière aux frais de fonctionnement/investissement des multi-accueils
- 4) Autorisation de mandatement avant l'adoption du budget 2020 pour les dépenses d'investissement du budget ville
- 5) Création d'un emploi non permanent à temps complet pour faire face à un surcroît de travail

Fait à Montry, le 26/11/2019

Le Maire,

Françoise SCHMIT

